

## Sommaire du module

### **COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES** **MODULE GPL 1**

**Les aspects légaux de l'intervention en 1ère ligne**



Association des  
centres jeunesse  
du Québec

**ASSOCIATION**  
**QUÉBÉCOISE**  
d'établissements de santé  
et de services sociaux

**Rédigé par :**

Édith Godin  
Martine Goulet  
Lucie Levert

**Avec la collaboration des experts suivants :**

Pierre Geoffroy : CS Tulattavik de l'Ungava  
Carmen Giroux : CSSS Vallée de l'Or  
Johanne Fleurant : CSSS du Suroît

**Date de révision :** 25 septembre 2007

---

Le Programme national de formation en matière jeunesse reçoit l'appui  
du ministère de la Santé et des services sociaux.

---

## Compétences génériques visées GPL 1

<b>GPL1</b>	<b>LES ASPECTS LÉGAUX DE L'INTRVENTION EN 1<sup>ère</sup> LIGNE</b>
<b>GPL 1.1</b>	L'intervenant connaîtra les principaux articles des lois affectant sa pratique et les droits des usagers des services sociaux (éléments du droit civil, LSSSS).
<b>GPL 1.2</b>	L'intervenant reconnaîtra ses responsabilités cliniques dans le cadre de l'intervention en LSSSS.
<b>GPL 1.3</b>	L'intervenant connaîtra et comprendra les principes, les fondements, les nouveaux amendements et le processus d'application de la LPJ ( <i>esprit de la loi de la protection de la jeunesse</i> ).
<b>GPL 1.4</b>	L'intervenant sera sensibilisé à la Loi sur les personnes dont la santé mentale constitue un risque pour lui et pour les autres (P.38.001), à la Loi de l'instruction publique, et à la LSJPA (loi sur la justice pénale pour adolescents).

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

<b>GPL1</b>	<b>LES ASPECTS LÉGAUX DE L'INTERVENTION EN 1<sup>ère</sup> LIGNE</b>
	Ce premier module est mis en place pour les intervenants auprès des enfants, des jeunes et leur famille de la mission CLSC des CSSS. Il leur permettra de revoir les lois qui touchent de près l'intervention en 1 <sup>ère</sup> ligne.
1.1.1	Le participant connaîtra les principaux éléments du code civil affectant sa pratique et saura s'y référer au besoin.
1.1.2	Le participant connaîtra les principaux articles de la LSSSS affectant sa pratique et saura s'y référer au besoin.
1.2.1	Le participant connaîtra la mission CLSC du CSSS.
1.2.2	Le participant connaîtra les principes légaux et saura faire la différence entre le retrait du milieu familial en LSSSS de celui en LPJ.
1.2.3	Le participant réalisera l'importance de la collaboration des partenaires dans la dispensation des services et saura les interpeller au besoin.
1.2.4	Le participant comprendra l'importance d'inclure les PI et PSI dans sa pratique professionnelle
1.2.5	Le participant comprendra l'importance de signaler et connaîtra les situations dans lesquelles il se doit de signaler.
1.2.6	Le participant saura distinguer l'accès aux renseignements contenus dans le dossier, la confidentialité de ces renseignements et le secret professionnel.
1.3.1	Le participant connaîtra les principes de la LPJ et reconnaîtra son caractère particulier.
1.3.2	Le participant distinguera les motifs de protection des besoins d'aide de l'enfant et de sa famille.
1.3.3	Le participant sera capable de documenter la situation familiale de l'enfant en vue d'un signalement.
1.3.4	Le participant sera sensibilisé au processus d'application de la LPJ lui permettant ainsi de situer son rôle dans l'intervention.
1.3.5	Le participant connaîtra les nouveaux amendements de la LPJ et sera sensibilisé aux impacts sur sa pratique.

1.4.1	Le participant sera sensibilisé aux principes directeurs de la Loi sur les personnes dont la santé mentale constitue un risque pour lui et pour les autres.
1.4.2	Le participant sera sensibilisé à quelques dispositions de la Loi de l'Instruction publique affectant sa pratique.
1.4.3	Le participant sera sensibilisé aux principes directeurs et aux processus d'application de la LSJPA (loi sur le système de justice pénale pour adolescents).

## **INDICATEURS COMPORTEMENTAUX**

<b>GPL1</b>	<b>LES ASPECTS LÉGAUX DE L'INTERVENTION EN 1<sup>ère</sup> LIGNE</b>

# TABLE DES MATIÈRES

## Plan de formation

### Jour I.

AM : 3h30

#### Introduction

#### Partie I :

**Informations sur les lois civiles concernant les droits et responsabilités des usagers des services sociaux**

- **Les sources de droit et le système législatif**
- **Le système judiciaire**
- **La Charte canadienne des droits et libertés et la Charte Québécoise des droits et libertés de la personne**
- **Éléments de droit civil**
  - Historique du Code civil du Québec et du droit des personnes
  - *La filiation*
  - Le nom
  - *L'autorité parentale*
  - L'obligation alimentaire
  - *L'adoption* (aspect légal et processus)
  - La tutelle
  - Capacité/Incapacité du mineur
  - La responsabilité civile

PM : 3 H

#### Partie II :

**La Loi sur les services de santé et les services sociaux :**

- Présentations des principales dispositions de la loi en lien avec la pratique de l'intervenant;
- Définitions et missions des établissements du réseau de la Santé et des services sociaux ;
- Dispositions relatives aux droits des usagers :
  - Le consentement aux soins
  - Le droit d'accès de l'utilisateur à son dossier
  - La confidentialité des renseignements contenus au dossier de l'utilisateur
- Les règles d'accès et de divulgation des renseignements contenus au dossier de l'utilisateur
- La confidentialité du dossier et la notion de secret professionnel

## Jour II

AM : 3 H

### Mise en train

#### Partie II :

La Loi sur les services de santé et les services sociaux :

- **L'Intervention en LSSSS :**
  - Collaboration CJ/CLSC,
  - PI/ PSI
  - Retrait du milieu familial

#### PM : 2 H30 **Partie III**

La Loi sur la protection de la jeunesse

- Principes généraux
- Droits des enfants et des parents
- Les responsabilités

## Jour III

AM : 3H30

### Mise en train

#### Partie III:

L'application de la LPJ

- **Les situations relevant de la LPJ**
- **Le processus d'intervention : introduction**
  - Le signalement
  - Les limites de L'intervention et la gestion du risque
  - Les étapes du processus LPJ et les collaborations possible des CSSS
  - Le témoignage de l'intervenant à la Chambre de la Jeunesse

#### PM : 3 H **Partie IV :**

Autres lois

- **La Loi sur les personnes dont la santé mentale constitue un risque pour lui et les autres (P. 38.001)**
  - Les principes directeurs
- **La Loi de l'instruction publique**
  - (fréquentation scolaire, responsabilité de services, et autres)
- **LSJPA (Loi sur le système de justice pénale pour adolescents)**
  - Les principes directeurs

### Conclusion

### Plan d'action et évaluation